

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Martin Soucy	1.1 Maire	48 221	18 095	12 084	
Gilles Lavoie	1.2 Conseiller	12 202	6 101		
Annie Blais	1.3 Conseiller	12 202	6 101		
Robin Guy	1.4 Conseiller	12 202	6 101		
Jean-Pierre Labonté	1.5 Conseiller	12 202	6 101		
Alain Thibault	1.6 Conseiller	12 202	6 101		
Denis Dubé	1.7 Conseiller	12 202	6 101		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).